

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE ST BRIEUC

2 BOULEVARD SEVIGNE - BP 2116
22021 SAINT BRIEUC CEDEX 1
Tél. : 02-96-33-68-92
Fax : 02-96-33-58-03
Site Web : www.infogreffe.fr

CABINET DIDIER HENRY
LA BASSE HAIE
B.P 82164
35221 CHATEAUBOURG CEDEX

V/REF :

N/REF : 2009 B 152 / 2009-A-536

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE ST BRIEUC certifie qu'il a reçu le 20/02/2009,

Acte S.S.P. en date du 08/12/2008
- Formation de la société

Actes de nomination des organes de gestion, d'administration, de direction, de surveillance et de contrôle

Concernant la société

A.P.E.I.
Société à responsabilité limitée
LES PORTES D'EN BAS
22800 Saint-Donan

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2009-A-536 le 20/02/2009

R.C.S. ST BRIEUC 510 599 459 (2009 B 152)

Fait à ST BRIEUC le 20/02/2009,

Le Greffier



A.P.E.I.
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Les Portes d'En Bas
22800 SAINT DONAN

STATUTS

LES SOUSSIGNES :

Monsieur Pierre-Antoine PAILLARDON, né le 20 Décembre 1988 à SAINT BRIEUC (22), demeurant à SAINT DONAN (22800) - Les Portes d'En Bas, célibataire n'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité, de nationalité Française.

. La Société **NABAB**, Société Civile au capital de 1 000 euros, ayant son siège social à PLERIN (22190) - 13, Rue Le Bail, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint Briec sous le numéro R.C.S. 497 972 133,

représentée par **Monsieur Didier PAILLARDON**, agissant ès qualités de Gérant associé, spécialement habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération de l'assemblée générale des associés en date du 1^{er} décembre 2008

. La Société « **MICHEL CANN** », Société à Responsabilité au capital de 1 000 euros, ayant son siège social à PLERIN (22190) - 14, Rue de Kerguelen, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint Briec sous le numéro R.C.S. 480 700 913,

représentée par **Monsieur Michel CANN**, agissant ès qualités de Gérant associé unique,

ont établi, ainsi qu'il suit, les statuts de la Société à Responsabilité Limitée qu'ils sont convenus d'instituer.

Titre I - Forme - Objet - Dénomination - Durée - Exercice social - Siège

Article 1 - Forme

Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une Société à Responsabilité Limitée régie par les lois en vigueur, notamment par les dispositions du Livre II du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

1
PAP  

